

"Contrôle du projet et la réalisation des dispositifs d'assainissement non collectif neuf".

Imprimé à retourner à : CdC Berry Grand Sud 6 Grande Rue 18170 LE CHÂTELET

Je soussigné :

NOM :
Prénom :
Adresse (pour la correspondance):
.....
COMMUNE :
Code postal :
Tél : domicile : / / / /
portable : / / / /
professionnel / / / /
e-mail :

Adresse de l'immeuble concerné:

Si différente de l'adresse de l'intéressé(e)

Adresse:
.....
.....
Code Postal.....
Commune.....
N° de parcelle : Section :

Nom et Téléphone de la personne à contacter pour visiter le dispositif:.....
.....
.....

- | | | |
|---|---|-----------------|
| 1 | CONTROLE DU PROJET : PREMIERE DEMANDE | 118,84 € |
| <i>Le contrôle du projet a pour but de vérifier que le projet d'assainissement non collectif est conforme à la réglementation en vigueur et notamment à l'arrêté du 06 mai 1996 modifié, fixant les prescriptions techniques applicables aux systèmes d'assainissement collectif</i> | | |
| 2 | CONTROLE DU PROJET : DEMANDES SUIVANTES (DEUXIEME; TROISIEME ...) | 15,00 € |
| <i>Si le 1er compte rendu du projet est un "avis défavorable", une nouvelle demande devra être déposée</i> | | |
| 3 | CONTROLE DE RÉALISATION DES TRAVAUX : PREMIERE DEMANDE | 58,91 € |
| <i>Le contrôle au stade de la réalisation a pour but de vérifier que les éléments retenus par le pétitionnaire et acceptés lors du contrôle de conception sont bien respectés lors de la réalisation du dispositif d'assainissement, et que les travaux ont été réalisés selon les normes en vigueur et les règles de l'art</i> | | |
| 4 | CONTROLE DE RÉALISATION DES TRAVAUX : DEMANDES SUIVANTES (DEUXIEME, TROISIEME ...) | 29,89 € |
| <i>Dans le cas où le 1er compte rendu de la bonne réalisation des travaux aura été déclaré conforme, un contrôle complémentaire devra être effectué pour vérifier les modifications apportées jusqu'à la conformité de la réalisation selon les normes en vigueur et les règles de l'art</i> | | |
| 5 | DIAGNOSTIC DES INSTALLATIONS ANCIENNES SUR DEMANDE EXPRESSE DE LEURS PROPRIÉTAIRES | 83,85 € |
| <i>Pour les diagnostics des installations anciennes sur demande des propriétaires ou des notaires lors de la vente d'un immeuble. Une visite sera effectuée sur place pour déterminer la conformité ou non de l'installation d'assainissement non collectif</i> | | |

Lors de la visite du technicien tous les regards doivent être accessibles. Merci de bien vouloir vous munir (si possible) des documents suivants :

Bon de vidange de la fosse
Factures d'eau
Schéma d'assainissement

Tarifs qui seront réactualisés tous les ans en fonction de l'indice ING

Fait à Lu et approuvé :
Signature :